

CHALLENGE DU DISTRICT DIEPPOIS – Règlement : **B**

Article 1

Le challenge du District Dieppois est ouvert à tous les joueurs et toutes les joueuses possédant une licence compétition dans un club du District Dieppois.

Article 2

Le Challenge du District Dieppois se déroule par équipes de 2 joueurs, du même club ou non, suivant la Formule Coupe Davis, à savoir :

- 2 simples par joueur,
- 1 double.

Soit 5 parties en tout.

Chaque rencontre se déroule :

- au meilleur des 5 manches jusqu'en 1/8 de finale inclus,
- au meilleur des 7 manches à partir des 1/4 de finale.

Article 3

Deux tableaux sont proposés

Tableau A : ouvert aux équipes dont le total des points des joueurs est compris entre 1500 et 3000 pts.

Tableau B : ouvert aux équipes dont le total des points des joueurs est compris entre 1000 et 1499 pts.

Article 4

L'engagement et la constitution d'une équipe sont officialisés à partir du tirage au sort qui a lieu en public. Le tirage au sort est intégral et n'inclus pas de tête de série.

Article 5

Le remplacement d'un joueur de l'équipe engagée est autorisé au cours de l'épreuve aux conditions suivantes :

- le remplaçant ne doit pas être engagé dans une autre équipe,
- son classement en points doit être inférieur ou égal à celui du joueur remplacé (classement 1^{ère} phase de la saison en cours),

Article 6

L'épreuve se déroule en deux phases :

- **1^{ère} phase** : par poule de 4 (selon nombre d'équipes engagées) constituées par tirage au sort intégral. Dans chaque poule, chaque équipe se verra attribuer un numéro 1, 2, 3 ou 4 par tirage au sort. L'ordre et le lieu des rencontres seront les suivants :

<u>1^{er} tour</u>	<u>2^{ème} tour</u>	<u>3^{ème} tour</u>
1 reçoit 4	3 reçoit 1	1 reçoit 2
2 reçoit 3	4 reçoit 2	3 reçoit 4

Deux équipes du même club ne seront pas opposées dans une même poule dans la mesure du possible.

- **2^{ème} phase** : par tableau final à élimination directe et selon la formule d'un tournoi constitué par les deux premiers de chaque poule. Les oppositions seront déterminées par tirage au sort public. Les premiers de chaque poule seront opposés à des seconds. Tous les matchs seront joués dans la salle du club tiré au sort en premier. Seules les demi-finales et la finale seront jouées dans une salle à déterminer en fonction des réponses à l'appel de candidatures.

Le trophée du challenge sera remis à l'équipe vainqueur. L'équipe finaliste sera également récompensée.

Article 7

Les rencontres se déroulent le **VENDREDI** à 20H30, aux dates indiquées au calendrier.

Article 8 :

Pour la bonne tenue de l'organisation de l'épreuve, la feuille de rencontre est à effectuer sur GIRPE ou sur papier et à retourner par mail au responsable de l'épreuve par le Capitaine de l'équipe recevante.

Article 9

Les rencontres de chaque tour doivent se dérouler aux dates fixées par le bureau du District, ces dates étant communiquées aux responsables de chaque club avant le début de la compétition. Toutefois, le bureau autorise les équipes le souhaitant à s'accorder pour

jouer un autre jour de la semaine mais toujours précédant la date de la rencontre. Le responsable de l'épreuve devra être informé de l'éventuel report d'une rencontre afin de donner son accord.

[Article 10](#)

Au cours de la première phase de l'épreuve le décompte des points sera le suivant :

Gagnant : 2 points Perdant : 1 point Forfait : 0 point

[Article 11](#)

L'équipe vainqueur de chaque poule sera l'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points. En cas d'égalité entre deux équipes, le vainqueur sera désigné selon le résultat de la rencontre qui aura opposé ces deux équipes. En cas d'égalité entre trois équipes, le règlement du championnat par équipes sera appliqué pour les départager.

[Article 12](#)

L'engagement est de **15 € euros** par équipe (prélèvement du comité départemental de tennis de table de Seine Maritime).

[Article 13](#)

La compétition est homologuée par le Comité Départemental de tennis de table sous le numéro 3/76 du 9 mai 1994.

[Article 14](#)

Ce règlement a été approuvé par les dirigeants des clubs du District Dieppois présents à l'Assemblée Générale du 13 septembre 2024 à Envermeu.

Responsable de l'Epreuve :

Christian VASSARD

60 rue des Forrières

76 590 TORCY LE PETIT



02.35.85.19.31 06.77.64.69.25

Mail : vas.christian@wanadoo.fr